



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 22 novembre 2023, le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-l'Or a adopté le règlement suivant :

363-10-23 Règlement # 363-10-23 prévoyant les modalités d'établissement des quotes-parts et contributions annuelles à l'ensemble des municipalités et de son paiement annuel par les municipalités locales à la MRC de la Vallée-de-l'Or.

Ce règlement a pour objet de mettre à jour le mode d'établissement des quotes-parts et contributions annuelles à l'ensemble des municipalités de la MRC.

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 42, place Hammond, Val-d'Or, durant les heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date des présentes et prendra effet au 1^{er} janvier 2024.

DONNÉ à Val-d'Or, ce 22 novembre 2023.

Original signé

Me Marie-Hélène Bastien
Greffière